

La grande peur des pétroliers

COMME JADIS LE prix du lait ou du pain... Quand ces aliments de base, vitaux dans le budget des ménages, augmentaient de quelques centimes, l'émotion était vive et politique. Etait touché le pouvoir d'achat élémentaire, celui de la vie, celui du coupe-faim. Aujourd'hui, autre époque, c'est l'essence qui est haussée à la dignité de prix politique.

Les Etats accréditent cette réaction par des taxes diverses, affectées, écologiques ou générales, auxquelles s'ajoute la TVA, qui, dans ce domaine, est pour une part un impôt sur l'impôt. Mais le choc récent n'est pas fiscal. C'est le prix avant impôt, sur le marché dit libre (en réalité cartellisé), qui a flambé. La ponction supplémentaire va pour l'essentiel dans la caisse des producteurs.

Or c'est à l'Etat seul que s'en prennent les entrepreneurs du transport, à l'ordinaire champions de la libre concurrence. Car la réaction première devrait être d'informer leurs clients qu'ils sont dans l'obligation de répercuter la hausse et de modifier de quelques pour-cent leurs offres. Or, curieusement au regard des principes toujours affichés, c'est cette décision

qui leur fait peur. Deux raisons l'expliquent. Une ordinaire: les entreprises faibles craignent que les entreprises fortes n'absorbent grâce à leur forte productivité une partie des coûts supplémentaires et finissent par les éliminer.

L'autre raison est la peur d'une restructuration économique entraînant des pertes de parts de marché. La rentabilité, pour les clients des transporteurs, de certaines pratiques risque d'être remise en cause: les flux tendus se révéleront moins avantageux

C'est à l'Etat que s'en prennent les entrepreneurs du transport, champions de la libre concurrence

qu'un stockage bien dosé, les sous-traitances et les délocalisations lointaines exploitant une main-d'œuvre bon marché seront majorées

du vrai coût de la distance, jusqu'ici niée. L'extrême mobilité cessera d'être un facteur négligeable de la production: renchérissement de l'espace-temps.

Le pétrole devenu plus onéreux signifie donc, indépendamment d'une légitime justification écologique, une lente et progressive restructuration économique, par le jeu d'un plus juste prix. Mais au lieu de relever ce défi, les transporteurs préfèrent utiliser la grogne générale pour obtenir ainsi quelque faveur particulière. Avec quelle crédibilité? AG

Le prix du lait

Avant guerre, le parti radical vaudois estimait que les agriculteurs et les vigneronns étaient son assise la plus sûre; dans le tract que nous citons, il s'en vantait: «aucune profession n'est aussi fortement représentée au Grand Conseil que celle d'agriculteur et de vigneron».

Le rapprochement du PAI (soit l'UDC de l'époque) avec la gauche (épisode qui a dû échapper à la mémoire historique de M. Blocher mettant au pilori le totalitarisme du PS) inquiétait d'autant plus les radicaux vaudois qu'il touchait leur électorat. D'où ce pamphlet à l'occasion des élections cantonales (de mars 1937, sauf erreur). Le prix du lait s'y révèle un prix éminemment politique. Le lecteur appréciera le «style d'époque».
(Texte transmis par M. A.G. de St-Légier)

Paysans vaudois...

Ce que l'on vous prépare...

Le «Droit du Peuple», le journal qui traite les dragons vaudois de «cosaques» et les paysans de profiteurs, publiait, lundi, l'avis suivant:

CONFÉRENCES PUBLIQUES

ROCHE

LUNDI 1er MARS, à 20 heures – CAFE DU CENTENAIRE

Entente socialiste-agraire pour les élections au Grand Conseil

Orateurs : Pierre Graber, socialiste, colonel Roulet, agrarien

Ce qui se passe dans le cercle de Villeneuve se passe aussi dans les cercles de Montreux, d'Ollon, de Bex et d'Avenches.

Une fois de plus, conformément à des ordres venus du dehors, le conseiller national agraro-socialiste Müller a donné tout récemment une conférence à Villeneuve – **un colonel de cavalerie vaudois s'allie au représentant d'un parti qui, pendant trente ans, a sali l'armée et villipendé tout ce que l'on entreprendrait pour elle.** Cette collaboration, contre nature, d'un colonel et d'un antimilitariste, qui foule aux pieds ce que nous avons de plus sacré, le sol natal, par simple désir de gagner un misérable siège, en dit long sur l'esprit qui anime certains des dirigeants du parti agrarien vaudois.

Vers l'étrillage

L'alliance avec l'extrême-gauche est, en effet, depuis plusieurs mois, le cheval de bataille de deux au moins des chefs violets. Nous tenons, avant qu'il ne soit trop tard, à montrer aux agriculteurs de chez nous **où aboutit la route sur laquelle on tente de les aiguiller.**

La vie à bon marché

La préoccupation essentielle du parti socialiste a toujours été d'assurer aux consommateurs le coût de la vie le plus bas possible. Quatre gouvernements cantonaux, **dont celui de Schaffhouse, où agrariens et rouges marchent ensemble,** ne viennent-ils pas de demander l'abrogation de la hausse du lait? Peu importe à ces Messieurs d'extrême-gauche la situation difficile de la campagne, les ruines qu'entraînerait une baisse du prix des produits agricoles: **ils s'en moquent,** parce qu'ils ont l'habitude de construire leur politique de classe **sur la ruine de tous ceux qui ne veulent ni de l'expropriation, ni de la révolution.**

La mondialisation attise la corruption

L'économie se mondialise, la corruption aussi. La lutte contre cette criminalité économique s'organise au niveau international. La Suisse, moins vertueuse que l'on imagine, doit balayer devant sa porte. Le Conseil national donnera un signe positif s'il accepte la responsabilité pénale des entreprises.

L'OFFENSIVE CONTRE LA corruption se déclenche tous azimuts. L'OCDE, le club des nations riches, a pris les devants avec sa convention de 1997 déjà ratifiée par vingt-cinq pays. Le Conseil de l'Europe va y aller de ses recommandations. Les États américains et ceux d'Asie de l'Est emboîteront le pas tout comme la Chambre de commerce internationale qui représente les milieux économiques. Et *Transparency International* publie son palmarès annuel de la corruption (voir ci-dessous).

La corruption est vieille comme le monde. Elle prend une dimension internationale analogue à celle de l'économie. L'ouverture des marchés attise la concurrence. Pour atteindre la taille critique, l'entreprise aura tendance à décrocher des contrats sans trop se poser de questions sur les méthodes de ses vendeurs. D'autre part, la nouvelle gestion publique en vogue dans les pays occidentaux réclame une administration plus souple et moins tatillonne. La nouvelle marge de manœuvre laissée aux fonctionnaires laisse une place à la corruption.

Sainte alliance

Autorités nationales, tiers-mondistes et responsables économiques allient leurs forces pour lutter contre la corruption. La motivation des œuvres d'entraide est évidente. L'argent en faveur du développement ne doit pas finir dans les comptes bancaires des potentats locaux. Les dirigeants des pays démocratiques, de leur côté, doivent lutter contre des comportements qui discréditent l'État. Quant aux entreprises, elles ont intérêt à combattre des pratiques souvent fort coûteuses. On parle de commissions occultes allant jusqu'à 20% d'un contrat. Mais il y a loin entre la motivation commune et l'éradication mondiale du fléau.

Pour pouvoir ratifier la convention de l'OCDE de 1997, la Suisse a dû adapter des dispositions datant de 1937, année d'introduction du code

pénal. Un premier train de modifications est entré en vigueur cette année. La corruption de fonctionnaires étrangers est condamnable, les peines contre les corrupteurs aggravées. Il est plus difficile de combattre la pratique répétée des « petits cadeaux » qui lient plus durablement qu'un pot-de-vin occasionnel. La Suisse supprimera également dès l'an prochain la possibilité laissée aux entreprises, pour alléger leurs impôts, d'intégrer dans leurs frais généraux les pots-de-vin destinés à décrocher de contrats à l'étranger.

Une nouvelle étape doit encore être franchie. Le code actuel ignore la responsabilité pénale des entreprises. Seuls les individus sont condamnables pénalement. Dans la modification en

cours plus large du code pénal, le Conseil fédéral propose d'introduire une responsabilité subsidiaire de l'entreprise. Cette responsabilité interviendrait « si une infraction ne peut être imputée à une personne déterminée en raison d'un manque d'organisation de l'entreprise » (art. 102 du projet). Le Conseil des États a audacieusement proposé d'introduire une responsabilité pénale directe et non subsidiaire. Ainsi une entreprise distribuant des pots-de-vin pourrait être condamnée quel qu'en soit le responsable au sein du personnel. Il appartiendra au Conseil national de confirmer cette nouvelle pièce à l'arsenal contre la corruption. *at*

Le palmarès 2000 de la corruption

Comme chaque année, depuis 1995, *Transparency international* classe les pays selon leur degré de corruption. Le palmarès se base sur la perception que les hommes d'affaires, les analystes financiers et l'opinion publique se font de la corruption des fonctionnaires nationaux. Les tendances fondamentales ne changent pas. Les pays industriels font mieux que le tiers-monde et les anciens pays communistes. Mais la méthode utilisée influence ce résultat. Il serait probablement plus nuancé si l'analyse portait également sur la corruption active, celle des individus et des entreprises qui offrent les pots-de-vin. Un extrait de la classification 2000. La meilleure note est 10.

Rang des pays	Note
1 Finlande	10
2 Danemark	9,8
3 Nouvelle Zélande, Suède	9,4
10 Royaume-Uni	8,7
11 Luxembourg, Suisse	8,7
21 France	6,7
42 Tchéquie	4,3
63 Égypte	3,1
82 Russie	2,1
90 Nigéria	1,2

Transparency Switzerland, qui est la branche suisse de l'association, estime que la bonne note de la Suisse ne doit pas inciter à l'euphorie. Le fédéralisme facilite la proximité et le copinage, forme atténuée de la corruption qui n'est pas prise en compte dans l'analyse, pas plus d'ailleurs que le blanchiment d'argent et les autres formes de criminalité économique. D'autre part, les Suisses convaincus des vertus helvétiques ont tendance à ne pas voir une réalité qui ne serait ni meilleure ni pire que celle des autres pays riches.

Sur l'art de contourner le Parlement

Quels sont les objectifs contenus dans le projet de Loi sur la Banque cantonale vaudoise?

L'intention du Conseil d'Etat est de transformer la BCV en une SA de droit privé.

Les conséquences de cette décision sont importantes. Explications.

LE CONSEIL D'ETAT vient de présenter son projet de nouvelle Loi sur la Banque cantonale vaudoise (BCV). Aujourd'hui, la BCV est une société anonyme (SA) de droit public dont l'Etat détient la moitié des actions. Le Conseil d'Etat entend la transformer en une SA de droit privé. L'Etat pourrait alors se défaire d'un tiers de sa participation. L'intention est double: il s'agit d'une part de permettre à la banque des alliances stratégiques, soit avec une assurance soit avec une autre banque cantonale ou étrangère. L'alliance se ferait par des participations croisées au capital, d'où la nécessité d'ouvrir ce dernier. D'autre part, le gouvernement entend maintenir le statut de banque cantonale chargée d'une mission de soutien à l'économie locale (voir encadré), ce qui implique de garder un certain contrôle sur l'établissement.

Quelle diversification?

La nécessité d'une alliance stratégique se justifie par les économies d'échelle qui peuvent en résulter et par les facilités de refinancement sur le marché des capitaux. A n'en pas douter, une banque cantonale forte et efficace est favorable à la prospérité du canton.

L'intérêt d'une extension ou d'une diversification à l'étranger est en revanche plus douteux. S'il est clairement utile aux entreprises vaudoises de disposer de relais bancaires au loin, l'argument avancé selon lequel on diversifierait ainsi des risques ne convainc pas: en étant davantage globalisée, la BCV estime atténuer les

risques inhérents à la conjoncture cantonale. Ainsi, elle obtiendrait un meilleur rating, et donc de l'argent moins cher. A voir, car il n'échappera sûrement pas aux analystes que le banquier vaudois de proximité n'est pas forcément le mieux placé pour évaluer les risques d'un crédit accordé à une start-up de Singapour.

Un pouvoir subtil

Le second objectif, à savoir le maintien du contrôle de l'Etat sur la BCV, est également pertinent. Une banque dont le principal actionnaire est l'Etat se comportera avec plus de doigté envers le tissu économique cantonal. Sans entrer dans l'opérationnel comme il l'a fait à mauvais escient à Genève, l'Etat peut donner des lignes directrices. Là où les grandes banques d'affaires ferment les lignes de crédits en fonction de ratios calculés à Zurich ou Londres, la BCV peut faire du cas par cas. Cela dit, il est évident que la participation au capital, dont le coût est élevé (voir encadré), ne se justifie que si l'Etat exerce effectivement un certain pouvoir. A cet égard, certains doutes sont permis: plus que par l'action de ses représentants au sein du conseil d'administration, le Conseil d'Etat estime que c'est la densité du réseau de la banque dans le canton qui lui permet de garantir le soutien à l'économie locale. Il s'appuie en cela sur le concept de «banque de proximité». Par l'excellente connaissance du tissu économique local, le banquier de la BCV serait mieux à même d'évaluer la qualité des projets de l'emprunteur. Il peut donc s'engager davantage. Si tel

Le coût de l'actionnariat

ETONNAMMENT, LA VENTE d'un tiers des actions permettrait d'assurer des économies pour le budget de l'Etat. En effet, le produit de la vente au cours boursier permet à l'Etat de rembourser des emprunts à long terme, ce qui économiserait dix-huit millions d'intérêts passifs, en admettant que ce soit l'Etat et non l'ECA qui vende. Or dans la manœuvre, l'Etat ne perdrait que dix millions de dividende. Par solde, il gagne huit millions par an.

En se dessaisissant de ses actions, l'Etat perd son droit d'acheter à bon compte un sixième des nouvelles actions lors de la prochaine augmentation de capital, et donc d'enregistrer à terme un important gain en capital. A noter que cet inconvénient n'en est pas vraiment un, puisque la nouvelle loi lui interdirait de toute façon de réaliser ce gain en vendant son dernier tiers.

Où l'on choisit l'interprétation univoque d'un sondage complexe

est le cas, on ne voit alors pas en quoi un actionnariat public aide la BCV à y parvenir, puisque le moyen n'est pas la volonté politique, mais la densité de l'implantation.

Les garanties sont insuffisantes

Le Conseil d'Etat propose d'assurer le contrôle de la banque par des clauses inscrites dans les statuts de la SA plutôt que dans la loi. Avant de vendre un paquet d'action, il entend profiter de son statut de majoritaire pour introduire un certain nombre de garanties, notamment une limitation à 5% de la part détenue par d'autres actionnaires.

A première vue, le montage paraît convaincant: l'art. 704 du Code des obligations garantit au détenteur d'un tiers des actions un droit de veto sur les décisions existentielles, dont la modification du but social. En outre, les statuts peuvent prévoir d'autres garanties qui ne peuvent être établies, puis défaites, qu'à la majorité des deux tiers.

Toutefois, ce montage ne tient qu'aussi longtemps que le Conseil d'Etat est décidé à maintenir ces garanties. En votant le projet de loi tel quel, le Grand Conseil n'a donc pas l'assurance que l'Etat garde le contrôle véritable de la banque, contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat. Face à la direction de la banque et aux autres actionnaires, le Conseil d'Etat est très faible, car il ne dispose pas de l'experti-

se. Il pourrait tout à fait céder aux pressions et accepter une modification ultérieure des statuts qui supprimerait les garanties. On peut ainsi imaginer que, sous prétexte de rentabilité ou de «compétence», on réoriente les priorités de la banque.

Le problème est aggravé par le fait qu'environ 3% des 50,14% d'actions en main de l'Etat sont en fait détenus par l'Etablissement cantonal d'incendie (ECA). En cas d'autonomisation ultérieure de l'ECA, la perte de contrôle pourrait s'aggraver, même si l'Etat et l'ECA sont pour l'instant liés par une convention interdisant à l'ECA de vendre. Dans le cadre de la future loi, en cas de privatisation totale de l'ECA, la BCV pourrait éventuellement perdre son titre de banque cantonale, car la Loi fédérale sur les banques ne le confère que si le canton détient au moins un tiers des actions.

Maintenir le contrôle parlementaire

En revanche, si les garanties sont inscrites dans la loi plutôt que dans les statuts – ce qui implique vraisemblablement de maintenir le statut de SA de droit public –, le Conseil d'Etat est plus fort face à la banque: dans ses tractations, il peut s'appuyer sur le Grand Conseil et la loi, que seul ce dernier peut modifier. Les députés feraient bien de réfléchir à deux fois avant de céder une parcelle importante de leur pouvoir au Conseil d'Etat. *rn*

L'ASSOCIATION SUISSE DES banquiers est toute heureuse de rendre public un sondage qui confirmerait la volonté du peuple suisse de défendre le secret bancaire. 77% des personnes interrogées l'approuveraient.

Rappelons que personne n'est opposé au secret bancaire à l'égard de tiers. En revanche les avis sont plus nuancés lorsque le secret bancaire couvre des comportements répréhensibles. Selon le sondage de l'ASB, la majorité des personnes interrogées approuve la levée du secret bancaire dans les cas de blanchiment d'argent présumé (85%), de pots-de-vin (75%), de fraude fiscale (72%), d'évasion de capital (71%) ou lorsque des fonds appartiennent à des dictateurs (65%).

L'ASB croit pouvoir conclure «qu'il s'agit de cas qui font l'objet d'une réglementation légale et pour lesquels le devoir de discrétion du banquier n'est pas opposable». Ce n'est pas exact en ce qui concerne la fraude fiscale. La législation suisse ne considère qu'il y a fraude que si des faux sont présentés au fisc. Il suffirait que le législateur donne une définition plus extensive de la fraude, à l'instar des Etats européens, pour que le secret bancaire tombe. Au vu du sondage, rien ne révèle, au contraire, que le peuple suisse y serait opposé. *ag*

La mission

L'art. 2 du projet de loi:

[...]

Par son statut de banque cantonale, et dans les limites des règles prudentielles, la BCV contribue au développement économique du canton et veille tout particulièrement au développement des petites et moyennes entreprises ainsi qu'au renouvellement du tissu économique vaudois. Elle le fait dans le respect des principes de développement durable.

Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton; elle pratique une politique modératrice des taux hypothécaires dans la mesure permise par les conditions du marché et par les exigences économiques de la Banque.

Dans l'intérêt de l'économie vaudoise, la BCV est habilitée à exercer son activité ailleurs en Suisse et à l'étranger.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

André Gavillet (*ag*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA,

Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Une journée pour «en» parler

Le 11 octobre est la journée internationale du «coming out»: une occasion politico-médiatique de promouvoir la reconnaissance et l'acceptation de leur homosexualité par celles et ceux qui (se) la cachent encore «dans un placard». Cette manifestation franchit cette année la Sarine.

C ELLES ET CEUX qui utilisent les sites Internet proposant l'envoi de cartes virtuelles le savent: les Américains sont friands de ces Journées dédiées à telle cause ou corporation, qu'elles soient décrétées par le président ou les fleuristes... *La Journée du coming out* (littéralement: «sortie du placard» pour un gay ou une lesbienne) existe depuis le 11 octobre 1988, une année après une marche qui a rassemblé un million de manifestantes et manifestants à Washington. Elle est célébrée en Suisse depuis 1991, où elle reçoit une audience certaine, du moins dans les médias suisses alémaniques – la presse romande est traditionnellement plus timide. Par rapport à la manifestation d'affirmation et de revendication haute en couleur de la Gay Pride à fin juin/début juillet, c'est une occasion de faire prendre conscience d'une réalité moins flamboyante: l'importance de se reconnaître et de s'accepter comme on est, et extrêmement minoritaire. Une information ou des actions qui concernent aussi bien les jeunes que les parents, les enseignants et la population en général.

Levons d'emblée une ambiguïté néfaste, parfois défendue avec les meilleures intentions du monde: non, l'orientation sexuelle ne relève pas de

la plus stricte intimité qui, bien sûr, ne regarde personne. Ce n'est pas qu'elle s'affiche, mais elle est évidente comme le sexe ou la couleur de la peau: l'hétérosexualité s'impose partout, dans les médias et la vie quotidienne, sans même qu'on s'en rende compte. D'où un inévitable sentiment de malaise, de recherche de repères, quand en grandissant on prend conscience d'être «différent-e». C'est un processus difficile et douloureux: une étude du Centre hospitalier universitaire vaudois sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique a montré qu'un quart des adolescents gays commet une tentative de suicide.

L'école fait l'impasse sur la réalité de l'homosexualité

Bien sûr, la situation n'est plus aussi sombre qu'elle a pu l'être et il est vrai que les médias ou la publicité font aujourd'hui une certaine place à l'homosexualité. Mais l'adolescence est aussi un âge où l'on ne rêve que de se fondre dans la masse, pas de se distinguer. Et l'homophobie, verbale ou violente (elle peut aller jusqu'au meurtre), reste une réalité dont une part relève probablement de craintes émotionnelles: en parler est aussi le meilleur moyen de les dominer.

Cette année, en Suisse, à l'initiative des organisations de gays, de lesbiennes et de leurs parents et ami-e-s, une action est plus particulièrement destinée à faire parler d'homosexualité à l'école. Elle adapte le combat féministe d'il y a vingt-cinq ans qui dénonçait l'univers de référence exclusivement patriarcal et masculin du matériel scolaire et relève que l'école manque à sa mission en faisant l'impasse sur la réalité de l'homosexualité (alors qu'elle joue par exemple activement son rôle d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme). Concrètement, les gays, lesbiennes et bisexuel-le-s de tout le pays sont invité-e-s à adresser personnellement une lettre circulaire à leur ancienne école «pour que cesse l'homophobie en milieu scolaire». *fb*

Adresses utiles

Journée nationale du coming out CH, case postale 7679, 8023 Zurich
Pink Cross, antenne gay suisse,
www.pinkcross.ch
Organisation suisse des lesbiennes,
www.los.ch
Lambda éducation, Genève,
www.lambda-education.ch

Coming out et Outing

D ANS UN MONDE idéal, le coming out ne serait qu'une étape à franchir aux alentours de l'adolescence. La réalité est moins rose, et c'est souvent plus tard que certain-e-s arrivent à s'accepter, ou à se libérer d'avoir cru devoir cacher leur orientation sexuelle à leur famille, leurs amis, leurs collègues de travail (quand il est impossible d'ignorer l'hétérosexualité de quiconque).

L'expression *outing* désigne, elle, la révélation par des tiers de l'homosexualité ou de la bisexualité d'une personnalité qui la cache, tout en l'acceptant et en la vivant (dernière «victime» en date: Jörg Haider, leader d'extrême-droite autrichien). Acte proprement politique (à ne pas confondre avec la manifestation d'homophobie qui part de l'idée que le révéler, c'est flétrir la personne qui en est l'objet), popularisé notamment par le mouvement *Act Up*, il s'agit de refuser l'hypocrisie, voire d'en appeler à la responsabilité de celles et ceux qui, précisément parce qu'elles et ils sont des personnalités qui n'ont rien à craindre, ont un devoir moral de ne pas se faire passer pour hétérosexuel-le-s.

A lire

D ANS UN OUVRAGE intitulé, *A visage découvert*, trente jeunes gays et lesbiennes de Suisse romande racontent leur histoire. Avec élégance, talent et philosophie, mais surtout avec une honnêteté et un courage qui forcent le respect. Des récits de vie qui rappellent certaines valeurs essentielles et qui soulignent qu'au-delà des différences, nous avons toutes et tous besoin d'amour et de liberté. Préface de Ruth Dreifuss. En librairie dès le 30 septembre (éditions Slatkine).

Deux visions de la solidarité seront soumises à votation

*Nous publions un article paru dans le tri-hebdomadaire **La Gruyère**, traitant de la votation fribourgeoise concernant les établissements médico-sociaux. En préservant de justesse la fortune des personnes âgées jusqu'à 200 000 francs, le Grand Conseil a porté la loi sur les établissements médico-sociaux devant le peuple. Du coup, le Conseil d'Etat s'y oppose. Des deux côtés, on invoque la solidarité.*

«**L**ES LOIS NE durent plus cent ans comme celles du siècle passé. Il est déjà l'heure d'en remplacer deux, la loi de 1983 sur les établissements pour personnes âgées et la loi de 1980 sur le subventionnement des soins spéciaux, par une seule. La loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) a été adoptée par le Grand Conseil le 23 mars 2000.

Importantes innovations

Le projet du Gouvernement contenait déjà d'importantes innovations: suppression de la distinction home médicalisé-home simple, promotion de l'accueil de jour et des courts séjours, planification cantonale des EMS, adaptation à la LAMal. Le coût global de la journée est en outre divisé en quatre catégories: frais financiers à la charge des communes, frais de pension à la charge des résidents et au besoin des prestations complémentaires AVS, frais de soins à la charge des assureurs maladie, frais d'accompagnement à la charge des résidents, au besoin des prestations complémentaires et des subventions cantonales et communales.

Le Grand Conseil a ajouté deux éléments de poids: le libre choix de l'EMS sur tout le territoire du canton - auquel le Conseil d'Etat s'est rallié - et la franchise de 200 000 francs sur la fortune: en dessous de cette barre, on ne prélèvera plus rien sur les biens du résident. Cet amendement est venu du radical gruérien Maurice Ropraz et du démocrate-chrétien singinois Beat Vonlanthen. En première lecture, le Parlement avait même accepté l'idée de Michel Buchmann (PDC/Romont) de supprimer tout prélèvement sur la fortune. La version finale a été adoptée par 55 voix contre 54 et 2 abstentions.

Même à 200 000 francs, le Conseil d'Etat ne marche pas. Il considère

qu'on déresponsabilise les personnes concernées et il relève que les pouvoirs publics devront déboursier 10 millions de francs de plus pour 21 % des résidents, «financièrement aisés». Le Gouvernement craint que les EMS n'exercent désormais un attrait sur cette catégorie de personnes, qui y viendraient sans que leur état de santé ne le nécessite. Et cette catégorie pourrait enfler par le jeu du deuxième pilier; en le demandant sous forme de capital plutôt que de rente, on se met à l'abri d'une ponction par l'EMS...

La Direction de la santé publique a calculé la différence entre le régime actuel et la nouvelle loi votée par le Grand Conseil: pour une personne

seule disposant d'une rente AVS minimum et d'une fortune de 200 000 francs, par exemple, la subvention mensuelle va passer de 185 à 3102 francs.

Référendum obligatoire

Les partisans de la loi, eux, entendent dispenser les personnes âgées de se débarrasser de biens durement acquis avant une éventuelle admission en EMS. Leur formule coûtant 4,5 millions de francs par an à l'Etat (donc 5,5 millions aux communes), le référendum devenait obligatoire. D'où la votation du 24 septembre.»

La Gruyère, jeudi 14 septembre 2000.

POLITIQUE SANITAIRE

La santé des travailleurs clandestins

LES TRAVAILLEURS CLANDESTINS sont soignés en cas de maladie ou d'accident. A juste titre, le devoir humanitaire l'emporte sur le légalisme. La Caisse nationale d'assurance (CNA) accepte de prendre en charge l'accident professionnel, du moins pour les soins de base, quitte à se retourner (mollement) contre l'employeur. Pour les maladies non professionnelles, les hôpitaux ou les polycliniques ne refusent pas les soins qu'on finance en recourant à des fonds variés. En revanche, il y a problème lorsque la thérapie exige le recours à des médicaments coûteux qui doivent être pris de manière constante. Faute d'assurance maladie, ils sont hors de portée du patient qui n'a pas les moyens d'assurer cette dépense.

Le Conseil fédéral a annoncé des sanctions plus lourdes contre les em-

ployeurs. C'est ce que prévoit notamment la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). La volonté d'application est parfois, à juste titre, mise en doute. Et déjà s'élèvent des protestations contre ces nouvelles dispositions.

Non seulement on peut souhaiter que les autorités appliquent des amendes fortes, répressives et surtout correctrices de l'avantage indu illégalement acquis. Mais il serait judicieux que les ressources ainsi réunies financent les soins de santé, ceux des polycliniques et plus particulièrement les prescriptions pharmaceutiques coûteuses lorsqu'elles sont le complément indispensable de la thérapie. Les amendes seraient plus visibles si elles étaient attribuées à un fonds affecté qui corrige une des iniquités qui frappent les clandestins. *ag*

Les infirmières de Cery

A travers la mémoire du personnel de l'institution psychiatrique vaudoise, se révèle l'histoire des pratiques médicales et thérapeutiques.

LA PROFESSION D'INFIRMIER ou d'infirmière en psychiatrie est méconnue. Ou alors sujette aux stéréotypes. On imagine souvent une espèce de tortionnaire, engagé plus en raison de sa force physique que pour ses compétences thérapeutiques. C'est aussi que le monde de la psychiatrie fait peur; il reste un univers fermé sur lui-même, protégeant la société contre les malades tout autant qu'il protège les malades contre la société.

Claude Cantini (infirmier, syndicaliste, historien autodidacte) et Jérôme Pedroletti (infirmier lui aussi), assistés d'une spécialiste de l'histoire sociale, Geneviève Heller, ont tenté de lever le voile sur leur profession. Ils ont recueilli les témoignages des infirmières et des infirmiers de l'Hôpital psychiatrique de Cery sur Lausanne.

Au début, les personnes engagées pour travailler dans les institutions psychiatriques étaient des fils de paysans ne pouvant hériter de leur terre, des aides-maçons, des femmes de ménage, des maréchaux-ferrants... des hommes et des femmes qui se sont retrouvés à l'hôpital de Cery parce qu'ils n'avaient pas d'autres débouchés pro-

fessionnels. Il fallut longtemps pour que l'on valorise leur profession, pour qu'ils soient formés et débarrassés des tâches de gardiennage et de nettoyage – c'était le personnel infirmier qui lavait les salles, les toilettes, les douches, faisait les lits, etc. – pour s'engager dans des activités de soins.

Un patrimoine mémoriel

La toute-puissance des médecins n'est pas étrangère, bien sûr, à la non-valorisation du rôle des infirmières et des infirmiers. Ils ne communiquaient pas l'objectif des thérapies, n'expliquaient pas l'état et la névrose des patients. Les infirmières et infirmiers suivaient les ordres sans connaître l'utilité, pour le patient, des soins prodigués. L'ouvrage raconte la période des bains permanents quand le personnel devait enfermer des patients pendant des jours entiers dans une baignoire d'eau chaude fermée par un couvercle. Ils devaient nourrir les patients dans l'eau, dormir à leurs côtés, surveiller la température, maintenir le patient quand il se révoltait. C'est dans

les années cinquante-soixante que la profession d'infirmier change. Essentiellement en raison de l'évolution des thérapies. L'insulinothérapie, en particulier, a responsabilisé le personnel infirmier dans le suivi et le traitement des patients. Ceux-ci étaient plongés dans un coma artificiel puis réveillés. La surveillance devait être constante et les infirmiers et infirmières avaient le pouvoir de retirer de la mort des malades que l'on y avait plongés. La révolution neuroleptique atténua ce pouvoir suprême.

La volonté des auteurs de préserver le «patrimoine mémoriel de la profession infirmière» nous permet non seulement de découvrir une profession qui s'exprime peu, dont on sollicite peu les témoignages, comme on a peu sollicité leurs connaissances dans les pratiques médicales. Ce livre contribue aussi à l'écriture d'une histoire des institutions psychiatriques. gs

Claude Cantini, Jérôme Pedroletti, avec la collaboration de Geneviève Heller, *Histoires infirmières, Hôpital psychiatrique de Cery sur Lausanne, 1940-1990, Editions d'en bas, Lausanne, 2000.*

NOTE DE LECTURE

Comment croire au pire quand on est jeune?

EN FAIT C'EST assez rassurant: avec Pascale Kramer on sait dès le départ que l'histoire qui nous est racontée sera tragique. La seule question est ensuite de savoir à quel moment se noue le drame. *Les Vivants*, le cinquième opus de Pascale Kramer n'échappe pas à cette règle. Comme dans ses livres précédents, l'auteure nous amène, sans en avoir l'air, vers le tragique.

Un tragique qui reste relié à la vie par les couleurs, les parfums, les corps. Dans *Les Vivants*, il fait beau, trop beau peut-être, le soleil frappe les têtes, la terre est sèche, l'ombre rare. L'histoire se situe dans un grand nulle part, aux confins d'une campagne traversée par l'autoroute. Au fond, les indices de l'existence ne font que révéler l'imminence du deuil, les lumières aveu-

glantes la présence de l'obscurité.

Dans les précédents romans de Pascale Kramer, le récit était construit en boucle, ou en parenthèse, qui se fermait sur les personnages le livre terminé. Dans *Les Vivants*, il y a comme une échappée, un ciel. Louise, son mari et son jeune frère Benoît vivent ensemble le drame de la mort accidentelle des deux enfants du jeune couple. Alors que la jeune mère dépérit courageusement, les deux hommes démissionnent et l'abandonnent; mais ils s'en sortent.

La question pourrait être: comment une mère, comment une famille survit-elle après que les deux jeunes enfants ont péri dans un accident? Que faire avec la culpabilité, le désespoir, comment les partager, comment les ca-

cher? Que faire avec un amour mort sur les bras, que faire d'une jeune mère défaite, enfermée dans son silence et dans sa douleur?

Mais comme dans ses œuvres précédentes *Manu, Le bateau sec, Onze ans plus tard*, Pascale Kramer ne raconte pas un drame réaliste; on n'apprend rien, on ne se dit pas «comment aurais-je réagi à la place de la mère?»; ce n'est pas un sujet de société ou un témoignage, ou un vécu. On n'est pas véritablement ému par la tragédie, juste saisi d'effroi, pétrifié. Et c'est tout le talent de Pascale Kramer: montrer que la véritable tragédie, après les deuils, c'est l'immobilité. gs

Pascale Kramer, *Les Vivants*, Editions Calmann-Lévy, Paris, 2000.